

Fonds Croissance "PREPAR Avenir"

Le portefeuille de PREPAR Avenir, à la fin de l'année (investissements réalisés et engagés), est composé à 57 % par des actifs de taux et assimilés et à 43 % par des actifs de diversification.

Les titres de taux se distribuent pour un peu plus de la moitié en titres à revenu variable, rendant cette partie du portefeuille insensible aux variations de taux d'intérêt et pour le reste en obligations à haut rendement et parts de fonds de dettes d'infrastructures, dont la valeur est protégée par le portage de coupons élevés (auxquelles il faut ajouter accessoirement des placements de trésorerie en attente d'investissements).

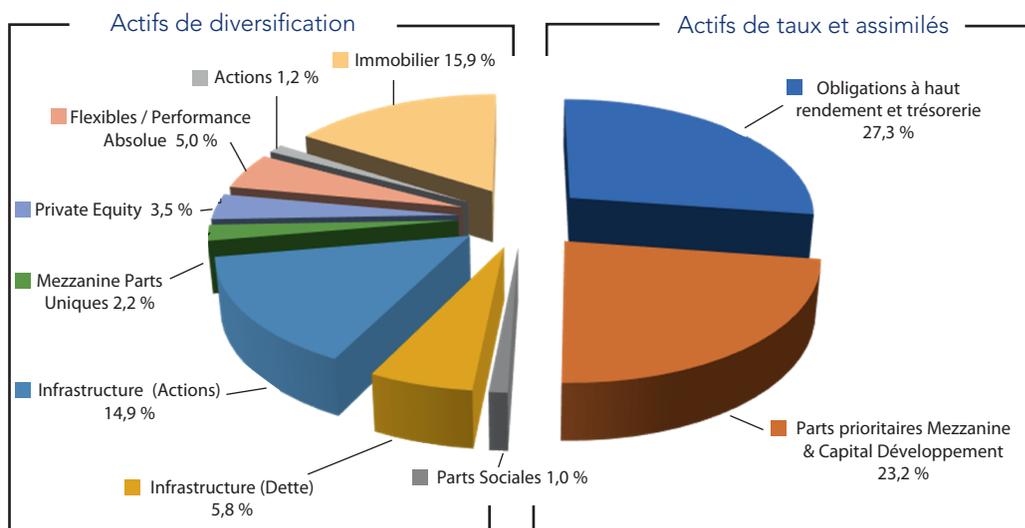
Les actifs de diversification se répartissent essentiellement entre les placements en fonds d'infrastructures, investis en capital, pour un peu plus d'un tiers du portefeuille, les placements immobiliers, essentiellement des parts de SCPI et d'OPCI, pour un tiers également, les OPCVM dits flexibles et de performance absolue et d'actions pour un tiers également, les OPCVM dits flexibles et de performance absolue et d'actions pour moins de 12 %, le solde de 13 % étant constitué de parts de fonds de Private Equity. Il s'agit donc d'un portefeuille particulièrement orienté vers le financement de l'économie « réelle ».

L'actif a dégagé en 2020 une performance financière nette de 2,34 %.

A cette performance financière s'ajoute le transfert de plus-values latentes en provenance du Fonds EURO, conformément aux dispositions du décret n° 2016-959 du 13 juillet 2016, dont une partie a été mise en réserve et le solde redistribué aux adhérent/souscripteur par revalorisation de la valeur liquidative de la provision de diversification.

Ainsi, compte tenu de ce transfert, **la performance globale du support PREPAR Avenir au titre de 2020 ressort à 4,27 % net.**

Portefeuille de PREPAR Avenir au 31/12/2020



Avant 2020, le support Prepar Avenir se décomposait en deux parties : la provision mathématique, représentant la valeur actuelle du capital garanti, et la provision de « diversification », moteur de la performance attendue. Ainsi, la performance était fonction de l'horizon de placement choisi, du niveau de la garantie à terme (de 80 % à 100 %) et de la date des investissements.

Les tableaux suivants présentent des exemples de performance obtenue depuis l'origine du contrat, selon la date d'entrée.

Horizon 15 ans et garantie 100 % :

Date d'investissement	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Performance 2016	12,42 %				
Performance 2017	5,43 %	4,84 %			
Performance 2018	3,10 %	2,32 %	2,22 %		
Performance 2019	6,56 %	8,25 %	9,01 %	8,95 %	
Performance 2020	0,49 %	1,76 %	2,10 %	2,37 %	3,64 %
Performance cumulée	30,86 %	18,17 %	13,76 %	11,54 %	3,64 %
TRI ⁽¹⁾ depuis l'origine	5,53 %	4,26 %	4,39 %	5,61 %	3,64 %

Horizon 30 ans et garantie 80 % :

Date d'investissement	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Performance 2016	24,58 %				
Performance 2017	6,86 %	5,94 %			
Performance 2018	7,21 %	6,78 %	6,78 %		
Performance 2019	8,10 %	10,87 %	11,49 %	12,34 %	
Performance 2020	0,98 %	3,28 %	3,73 %	4,49 %	6,30 %
Performance cumulée	55,79 %	29,53 %	23,49 %	17,39 %	6,30 %
TRI ⁽¹⁾ depuis l'origine	9,27 %	6,68 %	7,29 %	8,35 %	6,30 %

La Loi du 22 mai 2019 , dite « Loi PACTE », a réformé les modalités de fonctionnement du support PREPAR AVENIR.

L'objectif de cette évolution est de simplifier la mécanique financière de l'Eurocroissance, souvent jugée complexe, ce qui pénalise sa lisibilité pour l'assuré.

Le nouveau dispositif simplifie la communication sur plusieurs points : l'ancienne Provision Mathématique disparaît, de sorte que la valeur de rachat est désormais exprimée uniquement sous forme de parts de Provision de Diversification, comme pour une Unité de Compte classique.

Ainsi, depuis septembre 2020 pour tous les contrats collectifs (Evolutive et Valvie), et depuis la date de signature de l'avenant pour les autres contrats individuels (VIP et contrats de capitalisation), la valeur de rachat correspond simplement au produit de ce nombre de parts, par la valeur liquidative de cette part. L'adhérent/souscripteur pourra constater chaque année la performance du fonds communiquée par l'assureur, indépendamment de l'ancienneté de son contrat.

A l'échéance, le mécanisme de garantie, qui constitue le principe fondamental du produit, est évidemment maintenu.

Cette nouvelle version de PREPAR Avenir permet ainsi d'offrir une meilleure lisibilité concernant le fonctionnement du Fonds et surtout de ses performances, d'où l'intérêt de procéder sans tarder au transfert de l'ancienne version de PREPAR Avenir vers la nouvelle, dans l'hypothèse où celle-ci subsisterait encore au sein de votre contrat.

Les performances du passé ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des résultats futurs.

⁽¹⁾ Taux de Rentabilité Interne